

NOAILHAC – VOIRIE COMMUNALE 2024

La commune de Noailhac a réalisé des travaux de modernisation des voies communales suivantes :

- VC n°15 Route de Rignac
- VC n°16 Route de Baladre et du Cayre
- Place des Noyers

Ces voies possédaient des revêtements de chaussée très dégradés avec des zones d'affaissement de structure et n'étaient, par conséquent, plus sécuritaires pour les usagers.

L'aménagement a permis de traiter des linéaires respectifs de 568 ml, 260 ml et 325 ml.

Ces opérations ont été soutenues financièrement par l'État à hauteur de 45% dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant maximum de 33 475,88 €.

Voie Communale n°15 Route de Rignac

Dépenses prévues :

Coût total de l'opération (H.T) : 18 079.75 €

Coût total de l'opération (TTC) : 21 695.70€



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Subvention DETR attribuée (45%) : 8 134.11 €

Part à la charge de la commune H.T. : 9 945.64€

Voie Communale n°16 Route de Baladre et du Cayre

Dépenses prévues :

Coût total de l'opération (H.T) : 43.135.00 €



Coût total de l'opération (TTC) : 51 762.00 €

Subvention DETR attribuée (45%) : 19 410.75 €

Part à la charge de la commune H.T. : 23 724.25 €

Place des Noyers

Dépenses prévues :

Coût total de l'opération (H.T) : 5 093.75

Coût total de l'opération (TTC) : 6 112.50 €



€



Subvention DETR attribuée (45%) : 2 292.19 €

Part à la charge de la commune : 2 801.56 €

Dépenses maîtrise d'œuvre + publication + analyses sols :

Coût total H.T. : 4 839.61 €

Coût total TTC : 5 807.53 €



Subvention DETR attribuée (45%) : 2 177.82 €

Part à la charge de la commune : 2 661.79 €